

ROYAUME DU MAROC

 <p>ENCGT المدرسة الوطنية للتجارة والتسيير الجامعة الوطنية للتجارة والتسيير École Nationale de Commerce et de Gestion</p>	<p>Université Abdelmalek ESSAADI Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Tanger</p>	 <p>جامعة عبد الملك السعدي Université Abdelmalek Essadi</p>
---	---	--

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°01/ENCGT/2021
Jeudi 11/11/2021 à 10 h 00 mn
(Séance publique)

LOT UNIQUE

Passé en application de l'article 16 § 1, article 17 § 1 du règlement du relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (29 Juin 2015) et de CCAGT /Octobre 2016.

***ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT
POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET
DE GESTION DE TANGER***

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	2
--	---	---

***ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT
POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE
GESTION DE TANGER***

Marché passé par appel d'offres ouvert en séance publique en vertu des dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle. (29 Juin 2015)

Entre les soussignés :

Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger,

D'une part

Et la société « »

- Monsieur,
- Agissant en son nom et pour le compte de la société « » ;
- Adresse du siège social :
- Adresse du siège élu :
- Inscrit au Registre de commerce de sous le n°
- Affiliée à la CNSS sous le n°
- Patente sous le n° :
- Titulaire du Compte ouvert au nom de la Société « » à – Agence
..... sous le n°

Désigné (ci-après) par **le fournisseur**

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	3
--	---	---

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

En application des prescriptions du chapitre IV- Article 17, paragraphe 1 et 3, Article 20 -I- et Article 36 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 1 : *OBJET DE L'APPEL D'OFFRES*

Le présent appel d'offres a pour objet : **Achat de mobilier d'enseignement pour l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger.**

ARTICLE 2 : *PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE*

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement.
- Le présent cahier de prescriptions spéciales.
- L'offre technique de l'attributaire.
- Le bordereau des prix- détail estimatif.
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux CCAG-T approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane1437 (13 mai 2016).

ARTICLE 3 : *NATURE ET SPECIFICATIONS DES PRESTATIONS*

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques des articles sont décrites en détail dans le bordereau des prix détail estimatif ci-dessous.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	4
--	---	---

2. MISE EN PLACE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Le titulaire procédera à **la Livraison et la mise en place du mobilier d'enseignement objet du présent appel d'offres**. Il fournira une **assistance technique gratuite** à la mise en place et l'installation du mobilier livré, Tout matériel ou accessoire livré doit comporter tous les éléments nécessaires à son fonctionnement.

3. DOCUMENTATION

Le titulaire s'engage à fournir à l'Administration une documentation technique complète sur support papier de préférence en langue Arabe ou française concernant chaque appareil, dispositif livré et / ou installé.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Conformément à l'article 9 du CCAGT, les communications relatives à l'exécution du marché entre le maître d'ouvrage et le titulaire se font par écrit. Elles sont notifiées ou déposées à l'adresse indiquée dans le marché.

Les écrits prévus ci-dessus entre les deux parties sont soit déposés contre récépissé, soit adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. La date du récépissé ou de l'accusé de réception fait foi pour la détermination du calcul des délais, le cas échéant.

Ces écrits peuvent également être expédiés, à titre complémentaire par fax confirmé ou par courrier électronique à l'adresse.

ARTICLE 5 : CARACTERES GENERAUX DES PRIX

Les prix du marché qui résultera du présent appel d'offres, libellés en dirhams, sont fermes et non révisables. Ils doivent tenir compte de l'ensemble des matériels et prestations auxquels ils s'appliquent non seulement tels que ceux-ci sont décrits dans le présent document mais aussi tels qu'ils seront réellement pour aboutir à l'installation, à la mise en marche des matériels et à leur exploitation.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	5
--	---	---

ARTICLE 6 : DEFINITION DES PRIX

Les prix s'entendent **Toutes Taxes comprises (TTC)**.

ARTICLE 7 : VARIATION DES PRIX

Vu le délai prévu à l'article 8 ci-dessous et conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement précité, les prix seront ceux indiqués sur le bordereau des prix détail estimatif.

Les prix sont fermes et non révisables. Le titulaire renonce à toute révision des prix.

ARTICLE 8 : MODALITES DE PAIEMENT

- Le paiement se fera par le moyen d'ordre de virement et sur présentation de décomptes au fur et à mesure de la livraison du matériel reconnu qualitativement et quantitativement conformes aux spécifications du marché et aux échantillons et / ou à la documentation présentée lors de la procédure d'appel d'offres.
- Les sommes dues au fournisseur seront versées, au compte bancaire signalé sur l'acte d'engagement.

ARTICLE 9 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à **Soixante (60) jours**, et ce à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant la livraison des prestations, objet du marché.

Les articles objet du présent appel d'offres seront livrés, à l'état neuf, et équipés de tous les accessoires. Toute livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, hors les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Avant toute livraison le fournisseur doit faire parvenir un préavis d'au moins 48 heures au maître d'ouvrage.

Les frais des accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport,...etc, seront à la charge du fournisseur. Tous les frais qui résultent de la détérioration du mobilier imputable à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur. Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	6
--	---	---

Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) en trois exemplaires) daté, mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques des articles livrés. Il doit être signé et porter le nom, prénom et qualité des agents réceptionnaires.

ARTICLE 10 : LIVRAISON ET INSTALLATION

Le Mobilier objet du présent marché seront livrées, à l'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER

- Les frais d'emballage, de transport et d'assurance sont à la charge du fournisseur.
- Le titulaire devra livrer et installer le matériel et autres dispositifs objet du présent marché.
- Toutes les opérations d'installation seront à la charge du Titulaire

Le mobilier d'enseignement livré est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations prévues au marché.

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix détail estimatif, sous réserve des livraisons partielles.

Les opérations des vérifications qualitatives ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du mobilier du livré avec les spécifications du marché.

Lorsque les contrôles et vérifications laissent apparaître des différences entre le mobilier indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir à son remplacement.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du mobilier refusé. Les frais de manutention et de transport du mobilier refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du mobilier jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au titulaire, le refus de réception ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	7
--	---	---

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du mobilier refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par le maître d'ouvrage au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant, s'il y a lieu, les réserves du représentant du titulaire du marché.

ARTICLE 11 : RECEPTION PROVISOIRE

Les essais de réception provisoire seront effectués par l'établissement en présence du titulaire. Les essais seront assurés de la manière suivante :

- Une vérification des quantités, caractéristiques et fonctionnalités du mobilier ;
- Une vérification des installations et travaux de fixation

L'administration prononcera la réception provisoire dès que les vérifications et les essais sont concluants.

ARTICLE 12 : GARANTIE

La durée de garantie est fixée à **douze (12) mois** à compter de la date de la réception provisoire et ce pour l'ensemble des produits livrés.

Pendant la durée de garantie, Le titulaire assurera gratuitement la maintenance du mobilier. Il exécutera à la demande de l'Administration toute modification nécessaire.

ARTICLE 13 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive sera prononcée si tous les produits livrés n'ont présenté aucun vice ou anomalie de fonctionnement pendant la durée de garantie.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	8
--	---	---

Au cas où la réception définitive ne peut être prononcée, l'administration en avisera Le titulaire qui disposera d'un délai de 15 jours pour procéder aux rectifications nécessaires.

L'Administration disposera alors d'un nouveau délai de deux (2) mois pour prononcer la réception définitive.

ARTICLE 14 : DELAI D'APPROBATION

L'approbation du marché doit être notifiée au titulaire du marché dans un délai maximum de soixante quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement précité.

ARTICLE 15 : PASSATION ET VALIDITE DU MARCHE

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après signature du maître d'ouvrages, approbation du Président de l'Université Abdelmalek ESSAADI et visa du Contrôleur d'Etat de l'Université Abdelmalek Essaâdi le cas Echéant.

ARTICLE16: CAUTIONNEMENT

En application des **articles 17 et 18 du CCAGT** :

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **50 000.00 Dhs. (Cinquante Mille Dhs)**
- La caution provisoire doit être délivrée par une institution bancaire marocaine.
- Elle sera libérée immédiatement après constitution de la caution définitive.
- Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur. La constitution de cette dernière doit avoir lieu dans les Vingt (20) jours qui suivent la date de la notification de l'approbation du marché.
- La caution provisoire est restituée, dans les cas prévus par **l'article 19 du C.C.A.G.T**

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	9
--	---	---

ARTICLE 17 : RETENUE DE GARANTIE

- Il est prévu une retenue de garantie égale à 10 % du montant total du marché qui aura été passé à la suite du présent appel d'offres. Elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint 7% du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.
- Cette retenue de garantie ne sera restituée au fournisseur qu'à l'expiration d'une période de douze mois à compter de la date de livraison des marchandises.

ARTICLE 18 : ASSURANCES

- Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 13 CHAABANE 1360 (6 septembre 1941) unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances, de réassurance et de capitalisation, l'assurance des risques inhérents à l'objet du présent cahier des charges doit être souscrite et agréée par une entreprise d'assurance agréée par le Ministère des Finances pour pratiquer au Maroc l'assurance du dit risque.
- Le titulaire retenu pour l'exécution des travaux désignés dans le cahier des charges doit, avant de commencer lesdits travaux, justifier de la souscription au Maroc d'une assurance garantissant les risques par la production d'une police d'assurance ou d'une note de couverture contractée auprès d'une ou plusieurs entreprises marocaines d'assurances.

ARTICLE 19 : FRAIS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 20 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues par l'administration en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger.
- 2 - Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire de nantissement ou subrogation, les renseignements et états prévus dans le Dahir n° 1-15-05 du 29

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	10
--	---	----

rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, est le Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger.

3 - Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'Université Abdelmalek Essaâdi, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

ARTICLE 21: PENALITES DE RETARD

1 – PENALITES

A défaut de livraison dans les délais prescrits, il sera appliqué, sans mise en demeure préalable du fournisseur, des pénalités de **1/1000** du montant des fournitures livrées avec retard pour chaque jour de retard. Cette pénalité est plafonnée de 8% du montant du marché.

2 – FORCE MAJEURE

- On entend par force majeure tout événement imprévisible, insurmontable et indépendant de la volonté du fournisseur qui empêche ou retarde en tout ou en partie l'exécution du présent marché.
- Le fournisseur notifiera à l'administration dans les meilleurs délais dès que les circonstances le permettront, la survenance et la cessation de la force majeure en lui fournissant toutes les précisions utiles.
- Pendant la durée de la force majeure, les obligations des deux parties sont suspendues. En particulier, les délais stipulés au marché sont automatiquement prorogés d'une durée égale à celle de la force majeure.

ARTICLE 22 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le titulaire du présent marché reste soumis aux textes généraux suivants :

- Le règlement du 29 Juin 2015 relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	11
--	---	----

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat, approuvé par le règlement précité n° 2- 14 -394 du 6 Chaabane 1437 (13 mai 2016).
- Le Règlement Royal n° 330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la Comptabilité Publique.
- Le Dahir n° : 1-03-195 du 15 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) portant promulgation de la loi 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.
- La législation et la réglementation du travail, notamment :
 - Les Dahir du 21 Mars 1943 et 27 Décembre 1944 concernant les accidents du travail, ainsi que les textes portant réglementation des salaires.
 - La circulaire 1/61.SG.G/CAB du 30 Janvier 1961 relative aux marchés de fournitures.
 - Le règlement N° 2-06-574 du 10 Hija 1427 (31 Décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre III du code général des impôts.
- Le Règlement n° 2-89-61 du Rabia II 1410 (10/11/1989) fixant les règles applicables à la comptabilité des Etablissements publics.
- La décision du ministre de l'économie et des finances n° 2125 DE/SPC du 06 Mai 2005 relative au seuil des marchés à soumettre au visa des contrôleurs d'état.
- Décret n° 2-14-272 du 14 rejev 1435 (14 mai 2014) relatif aux avances en matière de marchés publics.
- Le Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.

Ainsi que toutes dispositions réglementaires en vigueur se rapportant à l'objet du marché.

Dans le cas des textes généraux prescrivant des clauses contradictoires, le titulaire du marché doit se conformer aux plus récents d'entre eux.

ARTICLE 23 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	12
--	---	----

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue **par les articles 81, 82 et 83** du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG.T).

Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative conformément à **l'article 84** du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG.T).

❖ **Remarque** : Aucune dérogation ne pourra être apportée au présent C.P.S. Les soumissionnaires sont supposés avoir accepté toutes les clauses du présent appel d'offres.

ARTICLE 24 : RESILIATION

Dans le cas où le fournisseur ferait preuve d'une activité insuffisante ou en cas de non exécution d'une des clauses du présent marché, l'administration le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai qui ne doit pas être inférieur à dix (10) jours.

A l'expiration de ce délai et si la cause qui a provoqué la mise en demeure persiste, le marché sera résilié de plein droit sans indemnité pour le fournisseur.

Les conditions de résiliation sont celles définies à **l'article 69** du CCAG.T ainsi que toutes les autres clauses de résiliation définies par le CCAG.T.

ARTICLE 25: ELECTION DE DOMICILE

A défaut par le fournisseur de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par **l'article 20** du C.C.A.G.T toutes les notifications qui se rapportent au marché qui résultera du présent appel d'offres lui seront valablement faites à son domicile figurant dans l'acte d'engagement.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	13
--	---	----

ARTICLE 26: SOUS – TRAITANCE

Le Titulaire choisit librement ses sous traitants sous réserve qu'il notifie au maître d'ouvrage la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie certifiée conforme du contrat de sous- traitance. Les sous- traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents.

- Le maître d'ouvrage exercera un droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'accusé de réception, notamment lorsque les sous-traitants ne remplissent pas les conditions requises.
- Le titulaire demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers.
- Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.
- En aucun cas, la sous-traitance ne peut dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	14
--	---	----

DESCRIPTION TECHNIQUE

Pour : L'ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT

I- Mobilier d'enseignement des Grandes Salles de Cours

a- Ensemble des Tables Filantes amphi scolaire et chaises rabattables

1- Tables filantes amphi scolaire y compris travaux de fixation

Plan de travail en panneau de particule haute densité, chants droit protégés par une bordure PVC de 2mm ,sous lequel 4 nœuds de fixations de dimensions :

Hauteur totale de la Table : 750 mm

Profondeur de la Table : 380 mm

Épaisseur de la Table : 28 mm

Largeur du plateau correspondant à 4 places assises : 19000 mm

La première rangée des tables est équipée par des **voiles en acier métallique perforé** mm avec une hauteur de 450 mm, qui sont montés entre les piétements.

La table est composée d'un ensemble de piétements (deux piétements d'extrémités et un pied central) montant en tube acier rectangulaire (60 x 40 x 1.5mm).

Les tables des rangés intermédiaires doivent être solidaire des sièges situés devant et doivent épouser la forme des dossiers.

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	15
--	---	----

2- Chaise rabattables

Chaise rabattable avec système de retour contre poids (rappel automatique), articulées sur des axes et des douilles en nylon sur un guide, mécanisme entièrement silencieux ;

- Assise cintrée constituée de plusieurs plis croisés de hêtre double galbe assemblé par collage sous haute pression épaisseur 15 mm.
- Dossier en multiple galbe de hêtre assemblé par collage sous haute pression épaisseur 13 mm

Dimensions :

largeur et profondeur de L'assise (partie bois) :L 420xh440 mm

Largeur et hauteur dossier (partie bois):L:420xh370 mm

- Pour une bonne stabilité, les piétements sont montés entre eux par des entretoises en tube acier (diamètre 18mm) et ils sont fixés au sol par des chevilles .
- La surface de l'ensemble de la structure acier est traitée avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four.

OUVRAGE PAYE A L'UNITE (Une Place Assise)

II- Mobilier d'enseignement pour les salles de TD et TP

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	16
--	---	----

a- Table à deux pieds à dégagement latéral

Plan de travail :

Le plateau du plan de travail est constitué d'un panneau en particules mélaminés épaisseur 19 mm fini par des chants antichocs en ABS d'une épaisseur de 2 mm

Dimensions : L 75 x P 54 x H 74 cm

Ossature métallique :

Traverse supérieure sous plateau en tube rectangulaire 20/30 et d'une épaisseur de 1,5 mm; revêtu époxy. Piétement métallique a dégagement latéral en section 50x 25mm ép. 1,5 mm avec Embouts coiffant non marquant et non tachant (polyéthylène). une traverse horizontale reliant les deux montants de pieds en tube méplat cintré section 20X40 . Casier métallique en tôle épaisseur 1,2 , fixé sous le plateau par des vis parker

Dimensions utiles intérieures L/P/H : 47,8 x 28,5 x 10,5 cm

Les assemblages se font par soudure MIG au fil poussé sous atmosphère de CO2

Peinture

Les parties métalliques doivent subir un dégraissage, phosphatation, rinçage et passivation par traitement chimique à chaud avant peinture. 2 couches de peinture thermodurcissable, cuite au four sont appliquées sur le tube préchauffé évitant ainsi toute condensation et refoulement d'hygrométrie à la surface après cuisson

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	17
--	---	----

b- Chaises Monocoque en polypropylène

Coque moulée en polypropylène - Dossier souple et galbé

Piètement en tube d'acier rond Ø 25 épaisseur 1,5 avec traverses de renfort sous l'assise , finition époxy

Embouts de protection pivotants et antibruit

-Dimensions :

Assise: Larg. 43 cm, Prof. 40 cm

Dossier : Haut. 37 cm, Larg. 43 cm

Hauteur d 'assise : 46cm

Hauteur hors tout: 73 cm

-

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	18
--	---	----

LE BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	19
--	---	----

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Tanger

BORDEREAU DES PRIX
APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°01/ ENCGT/2020

N°O	DÉSIGNATION	Uté	QTE	P.U	TOTAL HT
1	<i>Mobilier d'enseignement pour salles de cours :</i> <i>1- Table filante amphi scolaire y compris travaux de fixation et Chaise rabattable</i>	U	832		
2	<i>Table à deux pieds à dégagement latéral</i>	U	600		
3	<i>Chaise monocoque en polypropylène</i>	U	600		
	TOTAL HT				
	TVA 20 %				
	TOTAL TTC				

Arête le présent bordereau des prix à la Somme de : TTC

Cahier des prescriptions spéciales AO 01/2021	ACHAT DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT POUR L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER	20
--	---	----

Marché passé en application du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

..... et dernière page du marché n° : relatif à **L'ACHAT DE MOBILIER DE
L'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE
TANGER** - dont le montant s'élève à la somme de :

.....
.....
.....**TTC**

Le FOURNISSEUR
(Lu et accepté manuscrite)

Le Directeur
de l' Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Tanger

TANGER, LE

TANGER, LE.....

Le Contrôleur D'Etat
de L'Université Abdelmalek Essaâdi

Le Président
de L'Université Abdelmalek Essaâdi

....., LE

TETOUAN , LE.....